



Marnes la Coquette, le 18 juin 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

La création d'un tarif social appliqué à la téléphonie mobile : un droit minimum à intégrer dans un service universel pour tous les consommateurs

L'**AFUTT** se félicite de l'adoption par le Parlement de l'amendement sur la création d'un tarif social appliqué à la téléphonie mobile.

Le téléphone mobile est aujourd'hui devenu le premier moyen de communication avec plus de 55 millions d'utilisateurs en France. Il est aussi le dernier lien avec la société pour les plus démunis et les demandeurs d'emploi. Il permet d'être joint à tout moment, notamment par les services sociaux, de communiquer dans l'urgence.

Cette demande de tarif social doit maintenant aller vers un service universel de la téléphonie mobile, c'est-à-dire le niveau minimum de service que la volonté publique décide de garantir à chacun. A l'instar de la téléphonie fixe, le service universel de la téléphonie mobile doit être fondé sur trois éléments essentiels :

- **Droit universel d'accès** à tous les utilisateurs sur tout le territoire
- **Qualité de service** égal pour tous, incluant le niveau de capacité garanti (haut débit)
- **Prix abordable** pour tous les utilisateurs.

L'**AFUTT** souhaite que soit dès maintenant engagée cette réflexion publique. Elle n'est pas sans incidence sur les décisions qui doivent être prochainement prises concernant **l'affectation des fréquences libérées** par l'extinction de la télévision analogique (dividende numérique). Ces fréquences, permettant de **couvrir les zones peu denses à meilleur prix**, faciliteraient la mise en place de ce service universel.

Cette réflexion serait aussi l'occasion de trouver solution au problème non résolu de **l'Annuaire Universel**, dont l'absence constitue une **anomalie préjudiciable** aux utilisateurs. L'**AFUTT** est prête à participer à ce travail.

A propos de l'AFUTT

L'**AFUTT**, Association Française des Utilisateurs de Télécommunications, agit depuis 40 ans pour orienter le développement du marché dans l'intérêt des utilisateurs, afin qu'ils bénéficient d'un accès de qualité au meilleur prix à l'ensemble des technologies de l'information et de la communication.

Depuis toujours, l'**AFUTT** agit comme un acteur majeur de concertation et d'intermédiation entre les pouvoirs publics, les fournisseurs et opérateurs de télécommunications, et les utilisateurs qu'ils soient entreprises ou particuliers consommateurs.

L'**AFUTT** fête cette année ses quarante ans et son Président, Jacques POMONTI vient de publier un ouvrage : « l'aventure du téléphone : une exception française ».